

COMMUNE DE CHICHERY

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 14 avril 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 06 avril 2021 s'est réuni en session ordinaire, le Jeudi 14 avril 2022, à 20 heures, 11, rue du puits d'Hiver dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain LIEBAERT, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 **Nombre de conseillers présents et représentés : 11**

Présents : Alain LIEBAERT, Jean-Pierre BURAT, Annick MALLEVRE, Michèle RAMEAU, Thierry LEONARD, Nathalie BRETTE, Lydie COIGNET, Sylvie PICHON, Pierre SAPIN, Laurent DELINOTTE, Marc BONNET

Constatant que le quorum est atteint, M. Alain LIEBAERT, Président de séance, déclare la séance ouverte à 20h00.

Secrétaire de séance : Nathalie BRETTE

Ordre du jour : établi selon la convocation adressée le 06 avril 2022

M. Thierry LEONARD trouve que les présentations chiffrées et synthèses des budgets devraient être données plus tôt. M. Alain LIEBAERT répond que certaines données sont connues tardivement.

Mme SYLVIE PICHON indique qu'elle ne prendra pas part aux votes des budgets et souhaite que le vote des Comptes administratifs soit repoussé jusqu'au 30 juin 2022 au motif, d'après elle, que les articles L2121-11 L2121-12 L2121-13 ne sont pas appliqués.

Approbation du compte rendu de séance du 17 mars 2022: approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2022/04/14/1.

Approbation du compte de gestion 2021 - Budget EAU.

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public et constatant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion 2021 du budget EAU n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Seule Mme PICHON Sylvie s'abstient au motif que les articles L2121-11 L2121-12 et L2121-13 ne sont pas appliqués et que cela soit porté sur le procès-verbal.

Délibération n°2022/04/14/2

Approbation du compte administratif 2021 budget EAU.

Après avoir entendu l'exposé des réalisations 2021 et que M. le maire soit sorti de la salle du conseil, le Conseil Municipal approuve avec 9 voix pour et une abstention (Mme Sylvie PICHON), le compte administratif 2021 du budget EAU dont les écritures concordent avec celles du compte de gestion, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Dépenses d'exploitation	46 306.92 €	
Recettes d'exploitation	55 751.62 €	D'où un excédent d'exploitation de 9 444.70 €
Dépenses d'investissement	20 767.48 €	
Recettes d'investissement	16 212.02 €	D'où un déficit d'investissement de 4 555.46 €

Délibération n°2022/04/14/3

Affectation du résultat 2021 du budget EAU

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2021, à savoir : un excédent de 12 224.94 € (Excédent antérieur reporté 2 780.24 € + Résultat de l'exercice 9 444.70 €), le conseil municipal avec 10 voix pour et une abstention (Mme S. PICHON) décide d'affecter au budget primitif 2022 le résultat de fonctionnement comme suit :

Compte 1068 (virement section investissement) : 4 319.00 €

002 (Excédent reporté exercice précédent : 7 905.94 €

Le prix de l'eau n'a pas changé depuis 2016 1.80 le m3 et 25 € l'abonnement

Le taux d'endettement de la commune est de 18.51 € par habitant en 2021

Vote du budget primitif 2022 du budget EAU.

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, avec 10 voix pour et une abstention (Sylvie PICHON), le budget primitif 2022 du service EAU, équilibré à la somme de 64 781.94 € en section d'exploitation et 33 895.13 € en section d'investissement.

Note de présentation du budget EAU

Le Maire commente la note de présentation du Budget EAU (compte administratif 2021 et budget primitif 2022), établie conformément à l'article 107 de la Loi Notre n°2015.991 du 7 août 2015.

Délibération n°2022/04/14/4 Approbation du compte de gestion 2021 – Budget COMMUNE. (9)

Après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le comptable public et constatant que les opérations sont régulières, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 10 voix pour et une abstention (Mme PICHON Sylvie), déclare que le compte de gestion 2021 du budget COMMUNE n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n°2022/04/14/5. Approbation du compte administratif 2021 – Budget COMMUNE.

Après avoir entendu l'exposé des réalisations 2021 et que M. le maire soit sorti de la salle du conseil, le Conseil Municipal approuve avec 9 voix pour et une abstention (Mme S. PICHON) le compte administratif 2021 du budget COMMUNE dont les écritures concordent avec celles du compte de gestion, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement	327 816.78 €	
Recettes de fonctionnement	327 935.32 €	D'où un excédent de fonctionnement de 118.54 €
Dépenses d'investissement	396 660.46 €	
Recettes d'investissement	485 707.56 €	D'où un déficit d'investissement de 2 758.69 €

Délibération n°2021/04/14/6. Affectation du résultat 2021 du budget COMMUNE

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2021, le Conseil Municipal à l'exception de Mme Sylvie PICHON qui s'abstient, décide d'affecter au budget primitif 2022, le résultat de fonctionnement de 71 810.81 € comme suit :

- 002 Excédent reporté exercice précédent (section de fonctionnement) : 68 933.58 €
- 1068 Affectation complémentaire en réserves : 2 877.23 €

Le taux d'endettement de la commune est de 38.17 € par habitant pour 2021

Délibération n°2022/04/14/7 Vote des taux des taxes d'impositions locales directes 2022

Le conseil municipal après délibération avec 10 voix pour et une abstention (Mme S. PICHON) décide de voter les taxes d'impositions locales qui s'établissent pour 2022 comme suit : pour rappel suppression de la taxe d'habitation.

- Taxe foncière (bâti) : 33.79 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42.69 %

Vote du budget primitif 2022 du budget COMMUNE

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 10 voix pour et une abstention (Mme S. PICHON) vote le budget primitif 2022 de la COMMUNE, équilibré à la somme de 395 908.30 € en section de fonctionnement et 182 208.81 € en section d'investissement.

Note de présentation du budget COMMUNE

Le Maire commente la note de présentation du Budget COMMUNE (compte administratif 2021 et budget primitif 2022), établie conformément à l'article 107 de la Loi Notre n°2015.991 du 7 août 2015.

Informations du maire :

La pose du filet pare-ballon est faite depuis le 13 04 2022

Date prochain conseil le 12 mai 2022

Questions diverses

A. MALLEVRE : Fossé affaissé route de Branches suite problème poteau mal placé route de Villemer. Le problème est étudié actuellement

Mur du pont route de Villemer : pour sceller les pierres mettre de la chaux et non du ciment.

Trottoir trop haut pour permettre l'accès à la salle des fêtes pour les personnes à mobilité réduite. Le problème a été identifié et le nécessaire sera fait rapidement.

J-Pierre BURAT : s'est renseigné sur la pose de brise-vues ou collants opaques à apposer sur les vitres des fenêtres de la salle des fêtes. Le sujet sera étudié plus longuement lors de la prochaine séance.

P. SAPIN : fait remarquer la mauvaise qualité du concassé déposé dernièrement sur les chemins. La remarque sera faite au fournisseur.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 22 h 40